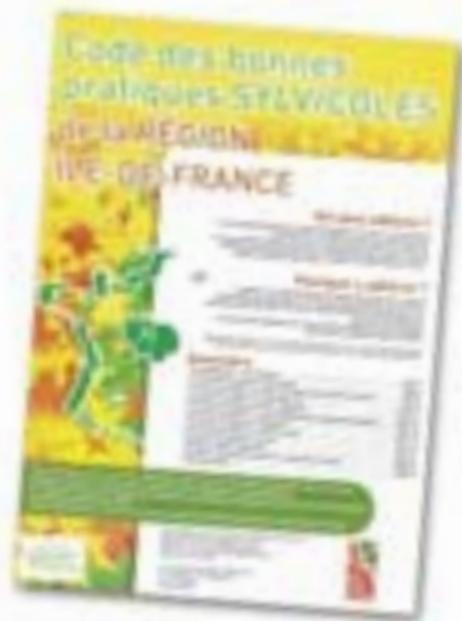


Le CBPS : une garantie de gestion durable pour les “petites” propriétés



Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) est un document de gestion pour les forêts de surface **inférieure à 25 ha**. Il constitue pour le propriétaire à la fois un **guide technique** puisqu'il propose différents itinéraires sylvicoles, et un **engagement**. Le propriétaire y adhère pour 10 ans et peut ainsi bénéficier de mesures

fiscales avantageuses (successions, ISF) et de la certification PEFC de gestion durable.

Dotez-vous d'une garantie de gestion durable : votre forêt la mérite.

Disponibles au CRPF, chambres d'agriculture et Directions Départementales de l'équipement et de l'Agriculture ou sur le site www.crpf.fr/ifc.

Contact :

CRPF au 02 38 53 07 91